**[[1]](#footnote-1)**

**Monsieur le Président,**

**Mesdames les Députées,**

**Messieurs les Députés,**

En février 2016, une rencontre-débat sur l’accessibilité de l’audiovisuel a été organisée dans le cadre du Festival International du Film d’Amour. À cette occasion, il a été constaté que le cadre législatif pouvait être renforcé en Fédération Wallonie Bruxelles pour améliorer la situation sur le modèle des régions et pays voisins. Associations oeuvrant pour l’inclusion des personnes porteuses de handicap et audiodescripteurs se sont regroupés en plateforme sous le pilotage des Amis des Aveugles et Malvoyants. C’est aujourd’hui à ce titre que nous prenons la parole, à votre invitation pour laquelle nous vous remercions.

Vous allez être sensibilisés à la déficience visuelle. Pour ce faire, je vous invite à garder les yeux bandés, ou si ce n’est fait, à utiliser le bandeau qui vous a été remis. Au moyen d’un montage audiovisuel d’une durée de 11 minutes, vous allez être mis en situation, dans différents endroits culturels et de loisirs.

La sélection qui a été faite est plus ou moins représentative des domaines dans lesquels l’audiodescription, éventuellement associée à d’autres techniques, peut être appliquée pour rendre la vie culturelle et récréative, les loisirs et les sports accessibles aux personnes déficientes visuelles, comme le prévoit la Convention de l’ONU relative aux droits des personnes handicapées.

Rendre accessible du contenu (audio)visuel dans une perspective inclusive et d’accessibilité universelle, c’est considérer la personne handicapée comme un citoyen à part entière. L’audiodescription apparaît comme un élément permettant l’autonomie et l’émancipation des personnes en situation de handicap visuel, et un bénéfice pour un public plus large. En effet, elle est également utile pour les primo-arrivants (pour l’apprentissage de la langue), les personnes avec une déficience de compréhension, les seniors et les personnes illettrées.

Aujourd’hui, grâce aux développements technologiques et au fait de la masse critique que le public concerné représente, le recours à l’audiodescription doit devenir un réflexe naturel. Sur le plan socio-économique, une personne porteuse de handicap est aussi un consommateur. L’audiodescription étant une profession à part entière, sa généralisation devrait conduire à la création de nouveaux emplois durables. Toutefois, l’accessibilité ne peut se réduire à une question économique. Elle est avant tout un enjeu de société.

X X X

**Monsieur le Président, Mesdames les Députées, Messieurs les Députés,**

Au terme de la sensibilisation que vous allez vivre, nous espérons vous avoir convaincus de poursuivre vos efforts législatifs. À la veille d’un nouveau contrat de gestion pour la RTBF en 2018, notre appel prend tout son sens. Mais pas que ! Il vous appartient de faire entrer l’audiodescription dans d’autres domaines de la vie culturelle dont vous avez la compétence.

Un mémorandum pour le recours à l’audiodescription comme outil d’émancipation est disponible. Nous sommes aussi à votre disposition dans le Foyer pour compléter la sensibilisation. Nous restons aussi disponibles pour vous conseiller tout au long de votre cheminement législatif.

X X X

Monsieur le Président, Mesdames les Députées, Messieurs les Députés,

Merci pour votre attention. Merci de garder ou de porter le bandeau en votre possession.

1. Sensibilisation du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la déficience visuelle, mercredi 29 mars 2017, réalisée par la Plateforme Accessibilité à l’audiovisuel. Mot d’introduction par Monsieur Alain TABART pour la Plateforme. [↑](#footnote-ref-1)